



ÉTUDIANTS TUNISIENS EN FRANCE,
L'OFII PEUT VOUS AIDER
À CRÉER VOTRE ENTREPRISE EN TUNISIE

La réinsertion économique par la création d'entreprise

Le dispositif d'aide à la réinsertion par la création d'entreprise que propose l'Office français de l'immigration et de l'intégration s'adresse notamment aux étudiants en fin de cursus universitaire ou en fin de formation professionnelle (BTS, IUT, licences pro) qui souhaitent rentrer en Tunisie pour mettre leurs compétences au service des entreprises de leur pays. Il comporte :

- la prise en charge d'une étude de faisabilité du projet,
- une aide financière au démarrage pour l'acquisition d'équipements ou de matières premières,
- le financement d'une formation technique ou qualifiante, en adéquation avec les besoins du promoteur,
- un suivi régulier de l'avancement du projet pendant la première année d'activité.

L'attribution de l'aide est conditionnée par le respect de critères prenant en compte le profil du candidat, le montant de l'apport personnel, la rentabilité du projet et sa contribution aux besoins de développement de l'économie locale.

Public éligible

Les personnes suivantes peuvent bénéficier du dispositif d'aide à la réinsertion par l'emploi :

- étudiants en fin de séjour régulier,
- bénéficiaires de l'accord "[Jeunes professionnels](#)" en fin de séjour régulier,
- bénéficiaires de la carte "[Compétences et talents](#)" en fin de séjour régulier.

Les personnes suivantes sont exclues du dispositif :

- personnes possédant la nationalité française ou en cours d'acquisition,
- conjoints de Français,
- bénéficiaires potentiels du regroupement familial,
- personnes ayant déjà bénéficié d'une aide à la réinsertion de l'OFII
- personnes sous le coup d'une interdiction du territoire français ou d'un arrêté d'expulsion,
- personnes de plus de 65 ans.

Formalités à respecter

- Au cours des 3 mois précédant l'expiration de son titre de séjour, le candidat doit se présenter à la Direction territoriale de l'OFII dont dépend son lieu de résidence et demander à bénéficier du dispositif d'aide à la réinsertion par la création d'entreprise. Passée l'expiration de son titre de séjour, cette possibilité lui sera définitivement fermée.
- Dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de son départ de France, il doit se présenter à la Représentation de l'OFII en Tunisie pour confirmer sa demande.

Partenaires du dispositif

- L'Office français de l'immigration et de l'intégration assure le premier accueil, en France puis en Tunisie, vérifie l'éligibilité des candidats, puis les oriente vers un opérateur de suivi. L'OFII finance le dispositif dont il assure la coordination et contrôle le bon fonctionnement.
- L'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) siège dans les comités de validation des projets et participe au suivi.
- Les opérateurs de suivi mandatés par l'OFII accompagnent les bénéficiaires à travers toutes les étapes de la création d'entreprise : étude du projet, conception du plan d'affaires, achats des équipements et des matières premières, suivi de la gestion pendant un an.

Des exemples de réinsertion par la création d'entreprise

[Nouha Zmerli](#) est une jeune architecte de 28 ans, originaire de Kélibia. À l'issue de son diplôme, elle est partie en France pour des stages professionnels qui lui ont permis d'acquérir deux années d'expérience. Elle a ensuite décidé d'ouvrir son propre bureau dans sa ville natale, un rêve qu'elle a pu réaliser avec l'aide de l'OFII.

Nadia Chlibi, 26 ans, est titulaire d'une licence en physique de l'Université de Caen. Rentrée en juin 2013, elle a ouvert une librairie à Gabès grâce au dispositif de l'OFII.

Slim Bouaouija, 25 ans, est revenu en Tunisie avec une licence en électromécanique et maintenance. Aidé par l'OFII, il a monté à Ben Guerdane une entreprise de bâtiment qui prend des chantiers jusqu'à Gammarth.

Zied Lahdhiri, 32 ans, est rentré de Caen avec un master en gestion de personnels et de ressources. Le dispositif de l'OFII lui a permis d'ouvrir un commerce de matériel et accessoires informatiques à Kébili.

Pour en savoir plus sur le dispositif d'aide à la création d'entreprise proposé par l'OFII et pour lire davantage de témoignages, rendez-vous sur le [site de l'ambassade de France en Tunisie](#).